

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 712-2,

- L 613-2

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine créant le Diplôme d'Ingénierie en Technique Assurance-Banque,

Vu la Proposition de Monsieur le Directeur de l'IUT Henri Poincaré de Longwy,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés pour l'année universitaire 2021-2022 en tant que membres du jury du DU, chargé de la validation du diplôme d'Ingénierie en Technique Assurance-Banque :

- SOULEY ALI Harouna, Maître de conférences, Directeur de l'IUT de Longwy, **Président**
- BELKACEM Rachid, Chef du Département GEA
- GUENDOZ Miloud, Professeur certifié, Co-Responsable de la formation
- KUBLER Sylvain, Président conseil surveillance Crédit mutuel
- MENUISIER Nicolas, Cadre de banque Chargé d'affaires au Crédit Agricole

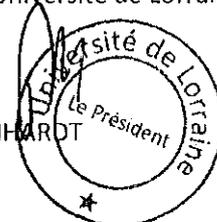
Article 2 :

Le Directeur de l'IUT Henri Poincaré de Longwy est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 29 octobre 2021

Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHARDT



14 AVR. 2022

Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités, le

14 AVR. 2022